

Académie de Poitiers

Formation spécialisée du CSA en matière de santé, sécurité et de conditions de travail

le 20 juin 2023

Déclaration FORCE OUVRIÈRE

Madame la Présidente,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les membres de ce comité,

La FNEC FP-FO exprime tout d'abord sa solidarité avec nos camarades de la FSU dont le service d'ordre a subi des faits de violence policière sur ordre préfectoral le 6 juin à Paris. La FNEC FP-FO condamne avec la plus grande fermeté ce nouvel acte de répression anti-syndicale.

413 milliards d'euros, soit une augmentation de 41 %, pour les armées : de l'argent, pour faire la guerre, il y en a ! Voici donc la priorité de ce gouvernement ! Au titre de l'effort de guerre, les salariés devraient accepter de prendre deux ans fermes, se contenter d'une augmentation de 1,5 % de leur salaire alors que les prix de l'énergie, de l'alimentaire, des services sont toujours pour certains à + 50 % de ce qu'ils étaient avant la crise sanitaire. Les personnels devraient accepter de se soumettre au « Pacte », la fin de leurs droits statutaires, les fermetures de postes, de classes, d'écoles et de collèges. Avec le SNU, on leur demande de recruter leurs élèves, au collège et au lycée, pour le compte du ministère des armées. On leur demande d'être acteurs de leur embrigadement militaire alors que leur mission première est de transmettre des connaissances. En ce qui concerne les lycées professionnels et le collège, on leur demande de mettre les enfants à la disposition des chefs d'entreprise avec la contre-réforme de la voie professionnelle et la note de service définissant les modalités de la « découverte professionnelle » dès la classe de cinquième. Les personnels devraient accepter de voir les écoles et les établissements devenir des centres aérés ouverts aux associations privées et aux collectivités et de renoncer à ce qui, pour la FNEC FP-FO, reste et restera l'essence même de l'École Républicaine : l'instruction. Que dirait aujourd'hui Jean Zay, ministre de l'éducation en 1936, abattu par la milice de Vichy en 1944, qui considérait lorsqu'il était en fonction que « *Les écoles doivent rester l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas* » ?

Telle est la politique de ce gouvernement : l'argent pour la guerre, pas pour les salariés, pas pour les fonctionnaires, pas pour l'hôpital et pas pour les écoles, collèges, lycées, et les services.

La FNEC FP-FO, renforcée par les mandats de son 19^{ème} congrès qui s'est tenu en juin demande, comme d'ailleurs la totalité ou la quasi-totalité des autres organisations syndicales, l'arrêt immédiat de cette politique destructrice, appelle les personnels à prendre toutes les dispositions pour la bloquer et obtenir notamment :

- x l'abrogation de la contre-réforme Macron-Borne des retraites
- x l'augmentation de la valeur du point d'indice à hauteur de 10 % immédiatement
- x l'abrogation du SNU et du « Pacte », dont il convient pour ce dernier de souligner l'extrême difficulté dans laquelle sont placés les personnels de direction et les IEN qui sont chargés de les faire signer
- x l'abrogation de la contre-réforme de la voie professionnelle et l'abandon du projet de réforme du collège.

Concernant plus particulièrement la santé et la sécurité au travail, cette formation spécialisée et son ordre du jour, la FNEC FP-FO rappelle tout d'abord qu'il n'y a pas pour elle de « priorités » en matière de droits des personnels et que par conséquent ses mandats ne s'inscrivent ni dans les « orientations stratégiques ministérielles » ni par conséquent dans le programme annuel de prévention. Par ailleurs, la FNEC FP-FO attire votre attention sur le fait que suite aux élections professionnelles, d'anciens représentants reçoivent toujours les inscriptions au registre santé et sécurité au travail malgré leur signalement, et que d'autres, qui en revanche représentent toujours la fédération, ne les reçoivent plus. La FNEC FP-FO demande que tous les représentants dans les formations spécialisées soient bien destinataires des inscriptions. La FNEC FP-FO demande également l'envoi du contingent de décharges fonctionnelles pour les membres des formations spécialisées dans les plus brefs délais afin de ne pas perturber le service au moment où tous préparent la rentrée de septembre.

Académie de Poitiers

Concernant le projet de règlement intérieur du CSA, la FNEC FP-FO demande notamment :

- x la mise en conformité de l'article 9 du RI avec l'article 92 du décret en ce qui concerne l'obligation de discrétion
- x demande que les suppléants puissent prendre part aux débats et que comme pour le règlement intérieur du CSA ministériel, il soit inséré « *En application de l'article 15 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, les représentants suppléants n'ayant pas voix délibérative qui assistent aux réunions du comité ou de la formation spécialisée se voient accorder une autorisation d'absence par leurs employeurs* »
- x la suppression dans l'article 11 de « *Si un représentant du personnel ayant voix délibérative choisit de ne pas participer au vote, ce choix est assimilé à une abstention.* » qui est limitatif par rapport à l'article 90 du décret
- x une reformulation de l'article 27 qui précise que les enquêtes devraient être « *effectuées sur le lieu de travail et hors domicile de l'agent* » - proposition de s'en tenir au décret
- x demande la reprise dans l'article 32 des articles 95 et 96 du décret en ce qui concerne les autorisations d'absence des membres de la formation spécialisée
- x en ce qui concerne le danger grave et imminent, l'ajout dans l'article 29 de cet extrait du décret « *Le chef de service procède immédiatement à une enquête avec le représentant de la formation spécialisée qui lui a signalé le danger* » qui constitue un pilier de la protection des personnels.

En absence de modification, la FNEC FP-FO exprime aujourd'hui un avis négatif.

Enfin, la FNEC FP-FO vous rappelle que pour elle, c'est la politique menée par le gouvernement qui est responsable de la dégradation de la santé et de la sécurité au travail des personnels. Il en est ainsi par exemple de la loi Rilhac et des fusions d'écoles dont les effets sur les personnels sont catastrophiques. Il n'est pas non plus acceptable que les congés maladie soient remis en cause, pas plus que l'impossibilité d'obtenir un RDV avec le médecin du travail. D'ailleurs, la FNEC FP-FO souligne que l'Inspecteur santé et sécurité au travail constate lui-même dans son rapport annuel l'inexistence de la médecine de prévention – dit autrement, ce sont les articles 10 à 79 du décret 82-453 qui ne sont pas appliqués dans l'académie de Poitiers. Il n'est pas acceptable qu'un agent contractuel ne soit pas renouvelé à l'issue de son contrat à la manière d'un couperet qui s'abat, sans qu'à aucun moment il n'ait été destinataire *a priori* de remarques sur sa manière de servir. Sont inacceptables enfin les entraves au droit syndical, et notamment le refus de l'octroi des autorisations spéciales d'absence, *a fortiori* sur votre ordre de mission pour participer aux instances administratives qui devraient comprendre également le temps de trajet conformément à l'article 96 du décret (comme la convocation envoyée ne le précise pas). Il est également inacceptable que les autorisations d'absence sur convocation syndicale ne soient pas accordées notamment pour les AESH, qui, et il est regrettable d'avoir à le rappeler, devraient disposer des mêmes droits que tous les autres personnels.

Madame la Présidente, aucune « *priorité* » donc pour la FNEC FP-FO dans cette formation spécialisée mais des mandats libres et indépendants. C'est pourquoi la FNEC FP-FO demande le respect du Code de la Fonction Publique et en particulier d'apporter votre protection aux personnels qui vous la demandent, le respect du Code du travail, du Code de la Sécurité Sociale et le respect du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique qui, c'est un fait préjudiciable, n'est pas appliqué dans notre académie.

Madame la Présidente, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les membres de ce Comité, je vous remercie de votre attention.